

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 14 octobre 2025

N° 2025_55

APPROBATION DU
RAPPORT DE LA
COMMISSION LOCALE
D'ÉVALUATION DES
CHARGES
TRANSFERÉES DU 15
SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze octobre dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Virginie MARTINS, Jean-Luc CHARTIER, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Guillaume PORCHET, Olivier TRAVEL, Christian PINEAU, Sophia AUGER, Annie GUILBERT, Isabelle PIDOUX.

Excusés avec pouvoirs : Patrick MOULINEAU donne pouvoir à Isabelle PIDOUX, Paul VOUHÉ donne pouvoir à Jean-Luc CHARTIER

Excusés sans pouvoir : Thierry BOISSINOT, Thomas BEVILLE, Sandra SAUVAGE, Céline PAILLAT, Marine SACRÉ, Fabienne THORRÉE

Secrétaire de séance : Raphaèle GONTIER.

Conseillers en exercice :	19
Présents :	11
Excusés :	08
Pouvoirs :	02
Votants :	13

Date de convocation : 8 octobre 2025

Date d'affichage : 15 octobre 2025

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20251014-2025_55-DE Date de réception préfecture : 17/10/2025

N° 55 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 15 septembre 2025.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts
- La délibération du conseil d'agglomération n° C-63-06-2024 adoptant le transfert de la médiathèque de Prahecq
- La décision approuvant le rapport de la CLECT en date du 15 septembre 2025

Madame le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, relatif à la réévaluation des charges de fonctionnement liées au transfert de la médiathèque de Prahecq, a été adopté à l'unanimité le 15 septembre 2025.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Niortais réunie le lundi 15 septembre 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité des membres présents ou représentés, et :

- - Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Niortais réunie le lundi 15 septembre 2025.
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,



Raphaèle GONTIER

Le maire,



Lucy MOREAU

Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
079-217903517-20251014-2025_55-DE
Date de réception préfecture : 17/10/2025